



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP

Secrétariat d'Etat aux migrations SEM
Information & Communication
Service statistique

3003 Berne-Wabern, le 19 octobre 2017



Statistique en matière d'asile

3^{ème} trimestre 2017

Synthèse

Demandes d'asile

Au troisième trimestre 2017, 4793 demandes d'asile ont été déposées en Suisse, soit 401 de plus qu'au deuxième trimestre 2017 mais 2312 de moins qu'au troisième trimestre 2016. En juillet (1694) et en août (1690), le nombre de demandes d'asile est resté au même niveau qu'en juin (1634), puis il est descendu à 1409 en septembre.

Après la situation extraordinaire de l'automne 2015 et des premiers mois de 2016, la migration a reculé, dans le courant de 2016, pour se maintenir au niveau des années antérieures à 2015. Cette détente ne doit toutefois pas masquer l'important potentiel migratoire qui subsiste aux frontières de l'Europe, au Proche-Orient et en Libye, susceptible d'entraîner à brève échéance une nouvelle augmentation du nombre de demandes d'asile en Europe, Suisse comprise. L'éventualité que des migrants présents en Europe poursuivent leur route à l'intérieur du territoire européen reste marquée, particulièrement en Allemagne et en Italie. Alors que ces dernières années le nombre de demandes d'asile avait toujours fortement progressé au troisième trimestre, cette hausse est restée modeste en 2017. Deux raisons principales l'expliquent. Premièrement, la migration par la Méditerranée centrale joue depuis plusieurs années un rôle déterminant dans l'évolution du nombre de demandes d'asile déposées en Suisse. Comme ce flux migratoire a sensiblement diminué depuis la mi-juillet, nettement moins de personnes qu'auparavant prennent le chemin de la Suisse. Deuxièmement, notre pays ne constitue pas un pays de destination privilégié des migrants qui débarquent en Italie. Lorsque le Corps des gardes-frontière intercepte des migrants à la frontière et que ceux-ci ne demandent pas l'asile en Suisse, ils peuvent être transférés ou renvoyés en Italie en vertu d'accords bilatéraux de réadmission. Neuf personnes sur dix qui déposent actuellement une demande d'asile en Suisse ont déjà été enregistrées en Italie après leur arrivée dans ce pays. Dans un tel cas, la Suisse demande systématiquement à l'Italie de mener la procédure d'asile conformément à l'accord de Dublin.

Au troisième trimestre 2017, 21 500 migrants sont arrivés dans le sud de l'Italie, soit 38 000 de moins qu'au trimestre précédent et environ 2500 de moins qu'au premier trimestre de 2017. La plupart des personnes qui ont débarqué au troisième trimestre venaient d'Afrique de l'Ouest.

Le principal pays de provenance des requérants d'asile en Suisse a été, au troisième trimestre 2017, l'Érythrée, avec 841 demandes, soit 39 de plus qu'au trimestre précédent (+5 %). Toutefois, le nombre d'Érythréens qui sont effectivement entrés en Suisse est nettement inférieur. En effet, deux cinquièmes des nouvelles demandes concernent des enfants dont les parents faisaient déjà l'objet d'une procédure d'asile en Suisse. En outre, environ un quart des demandes ont été déposées au titre du regroupement familial. À cela s'ajoutent plusieurs groupes de ressortissants érythréens accueillis dans le cadre du programme de relocalisation.

La Syrie arrive en deuxième position des principaux pays de provenance des requérants d'asile en Suisse, avec 398 demandes (-197 ; -33 %). Cette baisse par rapport au trimestre précédent découle avant tout du fait que seul un faible nombre de Syriens ont participé au programme de relocalisation. Viennent ensuite l'Afghanistan, avec 318 demandes (-16 ; -5 %), la Somalie, 289 demandes (+57 ; +25 %), la Turquie, 250 demandes (+53 ; +27 %) et le Sri Lanka, 245 demandes (+10 ; +4 %).

Au troisième trimestre 2017, seul le nombre de demandes déposées par des Syriens a diminué de 30 unités ou plus par rapport au trimestre précédent. Par contre, une hausse de 30 demandes ou plus entre le deuxième et le troisième trimestre a été enregistrée pour les Érythréens, les Somaliens, les Turcs ainsi que pour les ressortissants des pays de provenance ci-après : Éthiopie, avec 133 demandes (+72 ; +118 %), la Géorgie, 181 (+54 ; +43 %), l'Algérie, 146 (+50 ; +52 %), le Cameroun, 70 (+37 ; +112 %), la Libye, 64 (+32 ; +100 %) et l'Arménie, 42 (+32 ; +320 %).

Ces prochains mois, il est probable qu'en raison des conditions météorologiques défavorables ainsi que des mesures déployées en Libye et sur les voies menant dans ce pays, seul un nombre restreint de personnes parviennent en Italie par la Méditerranée centrale. Des itinéraires de remplacement par la Tunisie et l'Algérie se mettent en place, mais ils ne prendront sans doute pas la même ampleur que la voie par la Libye. Il est par conséquent peu probable que l'on assiste à une reprise du flux migratoire par la Méditerranée centrale d'ici au printemps 2018, voire au-delà.

Actuellement, près de 200 000 migrants sont hébergés en Italie. Une partie d'entre eux pourraient reprendre leur chemin en direction du nord au cours de cet hiver. Comme ces personnes sont en règle générale enregistrées dans Eurodac, elles pourraient être reconduites en Italie en vertu de l'accord de Dublin si elles déposaient une demande d'asile en Suisse.

L'accord conclu entre l'Union européenne (UE) et la Turquie pour endiguer les mouvements migratoires reste en vigueur. Il a permis de réduire considérablement les flux en provenance du Proche-Orient, de même qu'en direction de la Grèce et de l'Europe de l'Ouest par les pays de l'Europe du Sud-Est. S'il a été mis un terme, en mars 2016, à la relative tolérance qui régnait jusque-là dans le domaine de la migration, un nombre non négligeable de personnes continuent, avec le concours de passeurs, d'emprunter cet itinéraire pour gagner l'Europe de l'Ouest.

Cas réglés et effectifs en procédure d'asile

Au troisième trimestre 2017, 6649 demandes d'asile ont été réglées en première instance, soit, 197 de plus (+3,1 %) qu'au premier trimestre et 813 de moins (-10,9 %; 7462 cas réglés) qu'au troisième trimestre 2016. L'asile a été accordé à 1577 personnes. Le taux de reconnaissance (octroi de l'asile) s'est élevé à 26,0 %, en légère baisse par rapport au deuxième trimestre 2017 (26,7 %). Au total, 2962 demandes ont été rejetées, tandis que 578 autres, devenues sans objet, ont été classées.

En outre, 1532 décisions de non-entrée en matière (NEM) ont été rendues, dont 1424 dans le cadre d'une procédure Dublin. Le SEM traite en priorité les demandes d'asile qui relèvent de la compétence d'un autre État Dublin. Il en va de même des procédures d'asile qui, pour d'autres raisons, peuvent être réglées en première instance par des NEM ou des décisions négatives.

Au troisième trimestre 2017, 2009 personnes ont été admises à titre provisoire (trimestre précédent : 2059). Sur ce nombre, 1914 admissions sont le fait de décisions d'asile rendues en première instance. Au cours du trimestre sous revue, le taux de protection (octroi de l'asile et de l'admission provisoire dans le cadre de décisions rendues en première instance) s'est monté à 57,5 % (trimestre précédent : 59,5 %).

Par rapport au trimestre précédent, l'effectif en cours de procédure d'asile (demandes d'asile en suspens en première instance) a diminué de 1365 unités, faisant passer le nombre de demandes en cours de traitement à 22 423 (-5,7 %). Si l'on confronte ces chiffres avec ceux de la même période de 2016 (29 265 demandes d'asile en suspens en première instance à la fin du troisième trimestre 2016), on observe une baisse de 6842 demandes.

Réinstallation et relocalisation

Depuis 2013, la Suisse s'engage de manière accrue dans l'admission de groupes de réfugiés dans le cadre du programme de réinstallation du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Ce programme est destiné à des personnes particulièrement vulnérables, auxquelles le HCR a reconnu le statut de réfugié, en priorité des personnes qui ont fui dans les pays voisins de la Syrie mais qui ne peuvent y rester et ne peuvent pas non plus retourner dans leur pays d'origine. Depuis 2013, un total de 1879 personnes a trouvé refuge en Suisse à la faveur de divers programmes. Au troisième trimestre 2017, 206 personnes sont arrivées en Suisse au titre du nouveau contingent de 2000 personnes particulièrement vulnérables que la Suisse compte accueillir d'ici 2018, conformément à la décision du Conseil fédéral du 9 décembre 2016.

En automne 2015, le Conseil fédéral a par ailleurs décidé que la Suisse prendra part au premier programme européen de répartition (relocalisation) de réfugiés en accueillant jusqu'à 1500 personnes à protéger. À ce jour, 1443 personnes ont pu venir en Suisse dans ce cadre (877 en provenance d'Italie, 566 en provenance de Grèce). La relocalisation consiste à transférer vers un autre État européen des requérants d'asile qui ont déjà été enregistrés en Italie ou en Grèce, deux États Dublin confrontés à des pics de demandes à la frontière extérieure de l'espace Schengen. Au troisième trimestre 2017, 385 personnes sont arrivées en Suisse au titre du programme de relocalisation de l'UE, 222 à partir de l'Italie et 16 à partir de la Grèce.

Accord d'association à Dublin

L'accord d'association à Dublin vise à ce qu'un seul État Dublin examine la demande d'un requérant d'asile. Il a pour objet non pas d'uniformiser la procédure d'asile au sein de l'espace Dublin, mais uniquement de préciser quel État Dublin est compétent pour mener une procédure d'asile. Une fois cette compétence définie, c'est le droit national de l'État Dublin en question qui s'applique.

Au troisième trimestre 2017, la Suisse a déposé des demandes de prise en charge auprès d'autres États Dublin pour 2233 personnes, car elle estimait que ces pays étaient compétents pour traiter les demandes d'asile concernées. Dans 1570 cas, la demande a été acceptée, l'État sollicité s'étant déclaré prêt à prendre la personne en charge. Dans 404 autres cas, en revanche, la demande a été rejetée. La réponse est encore pendante pour les demandes restantes. Au total, 505 personnes ont pu être transférées vers l'État Dublin compétent par voie aérienne ou terrestre au cours de la période sous revue.

Pendant la même période, la Suisse a quant à elle reçu 1735 demandes de prise en charge. Elle en a accepté 737 et rejeté 992. La réponse est encore pendante pour les demandes restantes. En tout, 228 personnes ont été transférées en Suisse.

Départs et avis d'exécution du renvoi

Au troisième trimestre 2017, 1767 personnes ont quitté la Suisse ou ont pu être rapatriées, par voie terrestre ou aérienne, soit 369 de moins (-17,3 %) que durant la même période l'an dernier. En clair, 388 d'entre elles ont quitté le territoire suisse de manière autonome et contrôlée, 856 ont été rapatriées dans leur pays d'origine et 523 transférées dans un État tiers ou un État Dublin. Par ailleurs, 1665 personnes ont quitté la Suisse sans annoncer leur départ aux autorités, ou leur lieu de séjour est inconnu (troisième trimestre 2016 : 2682).

Taux d'activité professionnelle

Fin septembre 2017, 860 requérants dont la procédure d'asile est en cours avaient un travail, pour un taux d'activité professionnelle de 4.4 % sur l'ensemble de la Suisse. On observe une progression de 379 personnes, ou 78.8 %, par rapport à la même période de l'an dernier.

Parmi les personnes admises à titre provisoire (réfugiés admis à titre provisoire compris), 8592 exerçaient une activité lucrative (taux d'activité : 32.5 %), ce qui représente une augmentation de 1393 personnes (+19.3 %) par rapport à l'année précédente.

Enfin, parmi les réfugiés reconnus, qui ont donc obtenu l'asile (permis B), 5159 exerçaient une activité lucrative (taux d'activité : 26.4 %), ce qui représente, par rapport à l'année précédente, une hausse de 1436 personnes (+38,6 %). Les nombres d'actifs dans chaque catégorie d'effectifs et les taux d'activité professionnelle sont présentés, pour chaque canton, dans les tableaux détaillés.

Les principales données

Effectifs

Effectif à la fin de la période		Fin sept. 2016	Fin sept. 2017	+/- en %
Effectif dans le processus asile en Suisse	Fin du mois	68'395	66'420	-2.9
Effectif dans le processus procédure	Fin du mois	32'118	25'428	-20.8
En suspens en première instance (proc. décision d'asile)	Fin du mois	29'265	22'423	-23.4
Décisions 1ère instance, non encore entrées en force ¹⁾	Fin du mois	2'853	3'005	5.3
Effectif admissions provisoires	Fin du mois	35'700	40'485	13.4
Admissions provisoires ≤ 7 ans	Fin du mois	16'678	21'249	27.4
Admissions provisoires > 7 ans	Fin du mois	9'640	9'501	-1.4
Admissions provisoires pour réfugiés ≤ 7 ans	Fin du mois	7'399	7'615	2.9
Admissions provisoires pour réfugiés > 7 ans	Fin du mois	1'983	2'120	6.9
Total suspensions de l'exécution du renvoi	Fin du mois	437	412	-5.7
Suspensions (groupes)	Fin du mois	2	0	-100.0
Suspensions (individus)	Fin du mois	435	412	-5.3
Cas spéciaux statistiques dans le processus asile	Fin du mois	140	95	-32.1
Nombre de personnes bénéficiant d'un soutien à l'exécution du renvoi	Fin du mois	4'379	4'106	-6.2
Nombre de personnes ayant obtenu des documents de voyage	Fin du mois	2'786	2'657	-4.6
Documents de voyage obtenus après procédure d'asile	Fin du mois	2'308	2'202	-4.6
Documents de voyage obtenus sans procédure d'asile	Fin du mois	478	455	-4.8
Nombre de personnes dans le cadre de l'organisation du départ	Fin du mois	571	423	-25.9
Organisation du départ après procédure d'asile	Fin du mois	390	253	-35.1
Organisation du départ sans procédure d'asile	Fin du mois	181	170	-6.1
Nombre de soutiens à l'exécution du renvoi bloqués/ suspendus	Fin du mois	440	437	-0.7
Nombre de cas spéciaux statistiques dans le cadre du soutien à l'exécution du renvoi (SER)	Fin du mois	582	589	1.2
Nombre de réfugiés reconnus	Fin du mois	44'502	50'067	12.5
Réfugiés permis B	Fin du mois	23'713	29'697	25.2
Réfugiés permis C	Fin du mois	20'789	20'370	-2.0
Nombre de personnes relevant du domaine de l'asile (incl. SER)	Fin du mois	117'276	120'593	2.8

¹⁾ Processus entrée en force (inclus cas en suspens au TAF).

Flux

Flux durant la période (personnes)		Trim. 2/2017	Trim. 3/2017	+/- en %
		1.1.-30.9.2016	1.1.-30.9.2017	
Nombre de demandes d'entrée dans le cadre de l'asile: aéroports, frontières, étranger, regroupements familiaux	Trimestre	853	1'224	43.5
	Année	2'817	3'641	29.3
Total des cas réglés dans le cadre de l'asile: aéroports, frontières, étranger, regroupement familiaux	Trimestre	1'462	1'214	-17.0
	Année	2'782	3'931	41.3
Demandes d'asile en Suisse	Trimestre	4'392	4'793	9.1
	Année	21'382	13'916	-34.9
Reprises des demandes d'asile en Suisse	Trimestre	473	415	-12.3
	Année	1'413	1'184	-16.2
Cas réglés en première instance	Trimestre	6'452	6'649	3.1
	Année	23'474	20'762	-11.6
Décisions positives	Trimestre	1'552	1'577	1.6
	Année	4'540	4'844	6.7
Rejets avec admission provisoire	Trimestre	1'894	1'903	0.5
	Année	4'919	5'886	19.7
Rejets sans admission provisoire	Trimestre	971	1'059	9.1
	Année	3'139	3'069	-2.2
Non-entrées en matière avec admission provisoire	Trimestre	16	11	-31.3
	Année	24	32	33.3
Non-entrées en matière sans admission provisoire	Trimestre	1'387	1'521	9.7
	Année	7'059	4'790	-32.1
Radiations	Trimestre	632	578	-8.5
	Année	3'793	2'141	-43.6
Taux de reconnaissance en % ¹	Trimestre	26.7	26.0	-
	Année	23.1	26.0	-
Taux de protection en % ²	Trimestre	59.5	57.5	-
	Année	48.2	57.8	-
Groupe : octrois de l'asile (Resettlement)	Trimestre	121	211	74.4
	Année	430	408	-5.1
Groupe : Octrois de l'asile (Resettlement)	Trimestre	151	191	26.5
	Année	392	436	11.2
Entrées Relocation	Trimestre	447	183	-59.1
	Année	83	878	957.8
Admissions provisoires	Trimestre	2'059	2'009	-2.4
	Année	5'352	6'313	18.0
Admissions provisoires LAsi et LEtr	Trimestre	1'855	1'762	-5.0
	Année	3'851	5'614	45.8
Admissions provisoires avec qualité de réfugié	Trimestre	204	247	21.1
	Année	1'501	699	-53.4
Levées et fins admissions provisoires	Trimestre	881	854	-3.1
	Année	2'781	2'662	-4.3

¹ Taux de reconnaissance = nombre d'octrois de l'asile sur le total des décisions (octrois de l'asile, rejets et NEM) sans radiations au moment de la décision de première instance

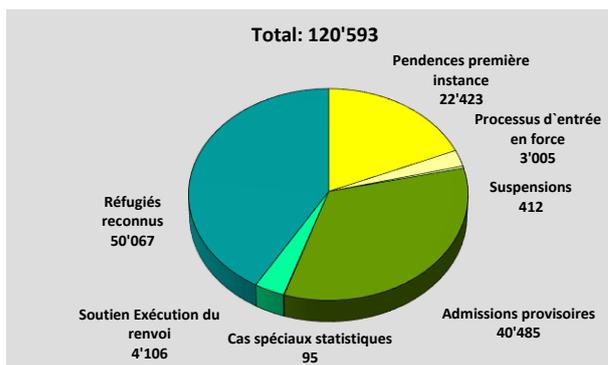
² Taux de protection = part de l'octroi de l'asile et des AP par rapport au total des décisions (octroi de l'asile, refus et non-entrée en matière) sans radiations au moment de la décision de première instance

Flux durant la période (personnes)		Trim. 2/2017	Trim. 3/2017	+/- en %
		1.1.-30.9.2016	1.1.-30.9.2017	
Demandes de réexamen	Trimestre	314	311	-1.0
	Année	1'009	912	-9.6
Total des cas réglés dans le cadre des réexamens	Trimestre	323	325	0.6
	Année	1'082	954	-11.8
Révocations et extinctions asile	Trimestre	337	264	-21.7
	Année	900	962	6.9
Dublin : Requêtes procédure out	Trimestre	1'894	2'233	17.9
	Année	12'227	6'465	-47.1
Dublin : Requêtes procédure In	Trimestre	1'284	1'735	35.1
	Année	2'741	4'491	63.8
Dublin : Consentement (délai expiré incl.) procédure out	Trimestre	1'511	1'570	3.9
	Année	7'624	5'295	-30.5
Dublin : Consentement (délai expiré incl.) procédure in	Trimestre	532	737	38.5
	Année	811	1'807	122.8
Dublin : Décisions de non-entrée en matière (art. 31a.1.b)	Trimestre	1'318	1'424	8.0
	Année	6'689	4'553	-31.9
Dublin : Transferts procédure out	Trimestre	588	505	-14.1
	Année	3'086	1'764	-42.8
Dublin : Transferts procédure in	Trimestre	212	228	7.5
	Année	350	625	78.6
Accords de réadmission : Requêtes procédure out	Trimestre	172	196	14.0
	Année	498	525	5.4
Accords de réadmission : Requêtes procédure In	Trimestre	4	13	225.0
	Année	12	23	91.7
Accords de réadmission : Consentement procédure out	Trimestre	156	122	-21.8
	Année	469	408	-13.0
Accords de réadmission : Consentement procédure in	Trimestre	3	13	333.3
	Année	10	22	120.0
Accords de réadmission : Décisions de non-entrée en matière	Trimestre	41	65	58.5
	Année	204	136	-33.3
Accords de réadmission : Transferts procédure out	Trimestre	85	98	15.3
	Année	260	258	-0.8
Accords de réadmission : Transferts procédure in	Trimestre	2	1	-50.0
	Année	1	5	400.0
Cas de rigueur : Demandes	Trimestre	584	438	-25.0
	Année	1'555	1'517	-2.4
Cas de rigueur : Approbations	Trimestre	530	475	-10.4
	Année	1'553	1'503	-3.2
Approbations art. 84, al. 5, LEtr après admission provisoire	Trimestre	499	458	-8.2
	Année	1'448	1'429	-1.3
Approbations art. 14, al. 2, LAsi avec procédure d'asile pendante ou close	Trimestre	31	17	-45.2
	Année	105	74	-29.5

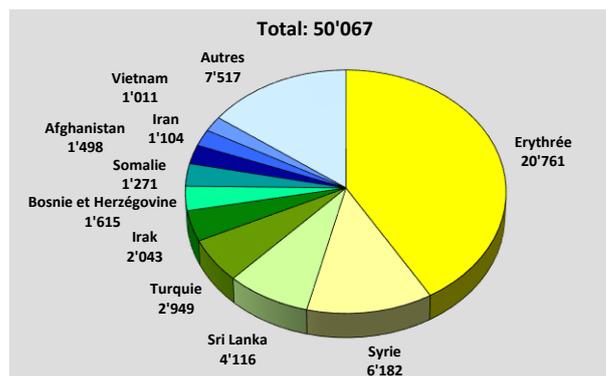
Flux durant la période (personnes)		Trim. 2/2017	Trim. 3/2017	+/- en %
		1.1.-30.9.2016	1.1.-30.9.2017	
Nouveaux séjours dans le processus asile	Trimestre	4'837	5'261	8.8
	Année	22'988	15'198	-33.9
Entrées	Trimestre	3'676	4'008	9.0
	Année	19'218	11'544	-39.9
Reprises du séjour	Trimestre	445	426	-4.3
	Année	1'523	1'279	-16.0
Naissances	Trimestre	716	827	15.5
	Année	2'247	2'375	5.7
Entrées demandes soutien à l'exéc. du renv. SER (reprises incl.)	Trimestre	2'841	2'712	-4.5
	Année	10'190	8'595	-15.7
Règlements du séjour après octroi de l'asile (reprises incl.)	Trimestre	1'586	1'631	2.8
	Année	4'516	4'897	8.4
Règlements du séjour par les cantons (reprises incl.)	Trimestre	797	833	4.5
	Année	2'558	2'480	-3.0
Départs après décision d'asile ou Dublin (reprises incl.)	Trimestre	1'488	1'466	-1.5
	Année	7'684	5'085	-33.8
Départs et communications de l'exécution du renvoi processus asile* et processus soutien à l'exéc. du renvoi	Trimestre	4'410	4'340	-1.6
	Année	17'672	13'682	-22.6
Départs volontaires contrôlés	Trimestre	419	388	-7.4
	Année	2'041	1'291	-36.7
Renvois pays d'origine	Trimestre	864	856	-0.9
	Année	2'670	2'511	-6.0
Renvois pays tiers	Trimestre	60	62	3.3
	Année	180	172	-4.4
Renvois pays Dublin	Trimestre	513	461	-10.1
	Année	2'193	1'566	-28.6
Départs non-contrôlés	Trimestre	1'532	1'665	8.7
	Année	6'667	5'182	-22.3
Autres départs	Trimestre	1'022	908	-11.2
	Année	3'921	2'960	-24.5
Entrées demandes soutien à l'exécution du renvoi (SER) après procédure d'asile	Trimestre	694	720	3.7
	Année	2'283	2'132	-6.6
Entrées demandes soutien à l'exécution du renvoi (SER) sans procédure d'asile	Trimestre	91	140	53.8
	Année	355	343	-3.4
Documents obtenus	Trimestre	383	384	0.3
	Année	1'480	1'208	-18.4
Documents non obtenus	Trimestre	58	17	-70.7
	Année	183	113	-38.3
Documents disponibles	Trimestre	75	66	-12.0
	Année	261	237	-9.2
Radiations obtention de documents	Trimestre	370	355	-4.1
	Année	1'132	1'046	-7.6

* Dans les tableaux statistiques officiels, les sorties/départs du processus Asile (durant ou à l'issue de la procédure) seront désormais additionnés avec les sorties/départs après le soutien à l'exécution du renvoi (n'ont pas été indiqués séparément jusqu'en novembre 2013).

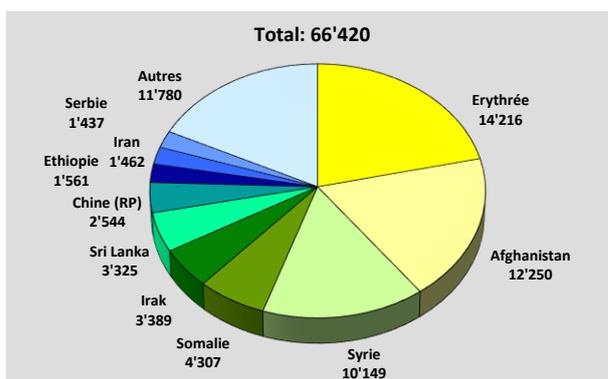
Effectifs



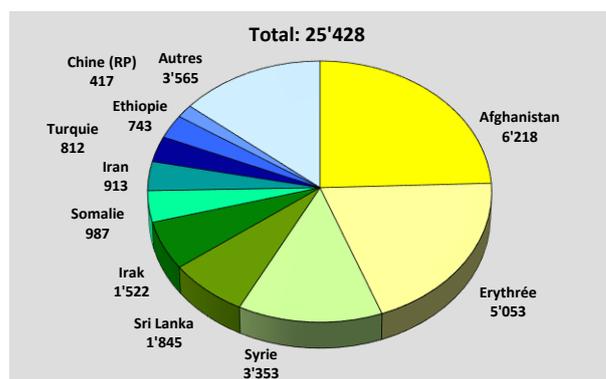
Personnes relevant du domaine de l'asile (incl. SER) : statuts



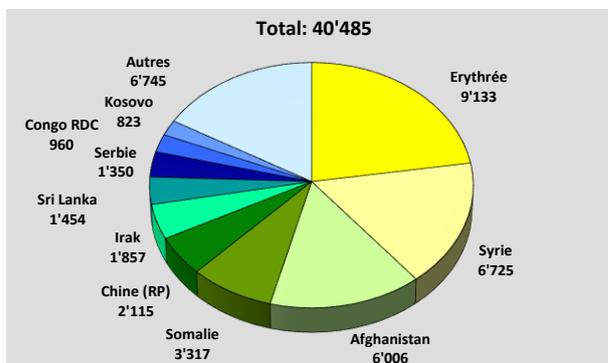
Réfugiés reconnus : pays de provenance



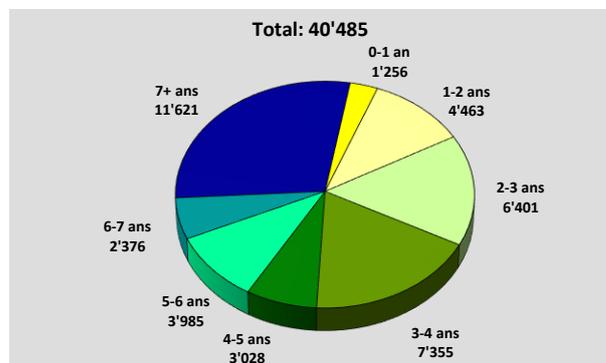
Personnes dans le processus asile en Suisse : pays de provenance



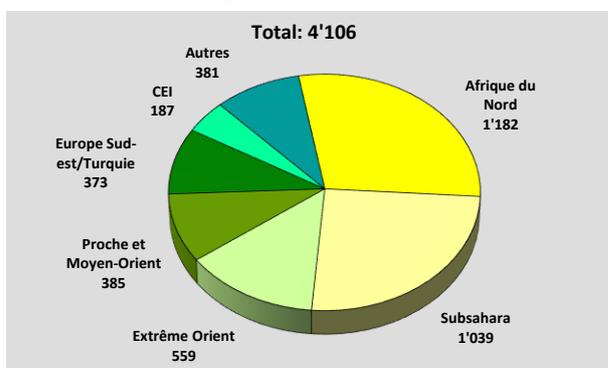
Personnes dans le processus procédure : pays de provenance



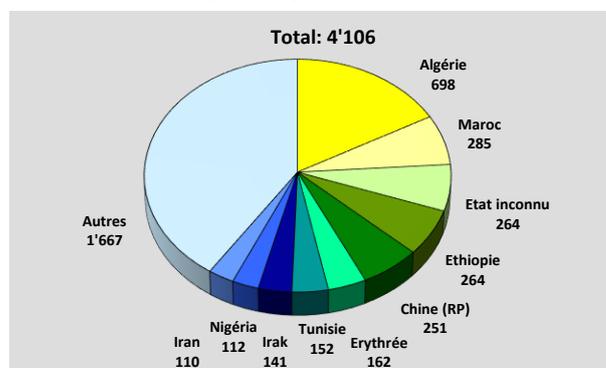
Admissions provisoires : pays de provenance



Admissions provisoires : durée du séjour depuis l'entrée en Suisse

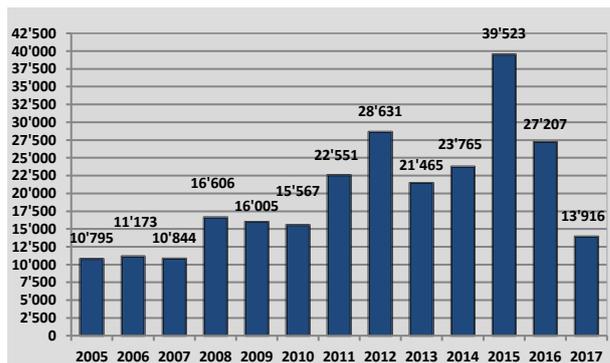


Soutiens à l'exécution du renvoi : régions

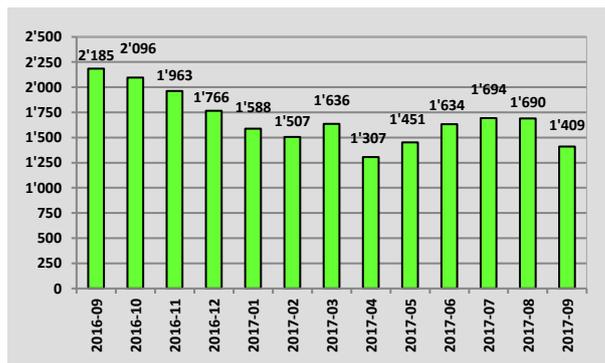


Soutiens à l'exécution du renvoi : pays de provenance

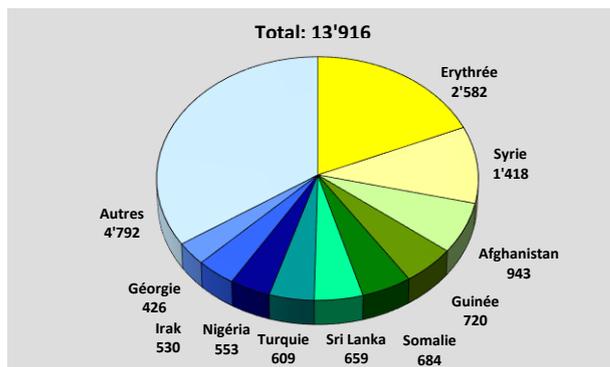
Demandes d'asile



Demandes d'asile par an



Demandes d'asile par mois

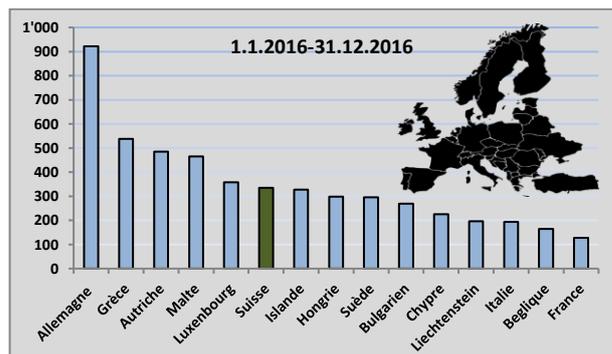


Demandes d'asile : Principaux pays de provenance
1.1. – 30.9.2017

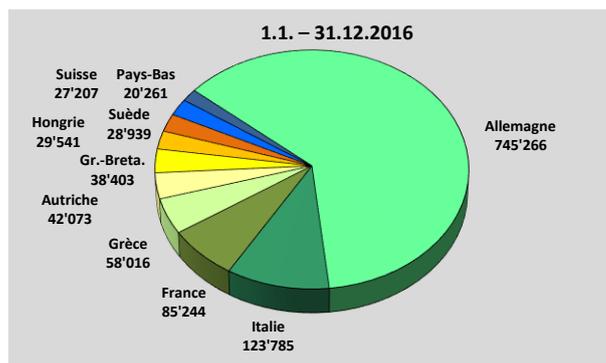
Demandes d'asile par pays de provenance

	Nationalité	Demandes d'asile 3 ^{ème} trimestre 2017	En % du total	Compar. avec trim. préc. (abs.)	Compar. avec trim. préc. (%)	Demandes d'asile janv. à sept. 2017	En % du total	Compar. avec année préc (absolu)	Compar. avec année préc. (%)
1	Erythrée	841	17.5	39	4.9	2'582	18.6	-1'200	-31.7
2	Syrie	398	8.3	-197	-33.1	1'418	10.2	-227	-13.8
3	Afghanistan	318	6.6	-16	-4.8	943	6.8	-1'947	-67.4
4	Somalie	289	6.0	57	24.6	684	4.9	-679	-49.8
5	Turquie	250	5.2	53	26.9	609	4.4	240	65.0
6	Sri Lanka	245	5.1	10	4.3	659	4.7	-441	-40.1
7	Nigéria	199	4.2	26	15.0	553	4.0	-402	-42.1
8	Géorgie	181	3.8	54	42.5	426	3.1	65	18.0
9	Guinée	179	3.7	-23	-11.4	720	5.2	181	33.6
10	Irak	156	3.3	8	5.4	530	3.8	-552	-51.0
	Autres	1'737	36.2	390	29.0	4'792	34.4	-2'504	-34.3
	Total	4'793	100.0	401	9.1	13'916	100.0	-7'466	-34.9

Demandes d'asile en comparaison internationale

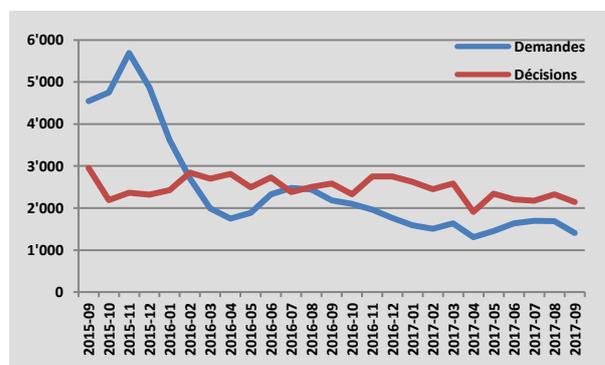


Nombre de demandes d'asile par rapport à 100'000 habitants (demandes 2016; habitants 6/2016)

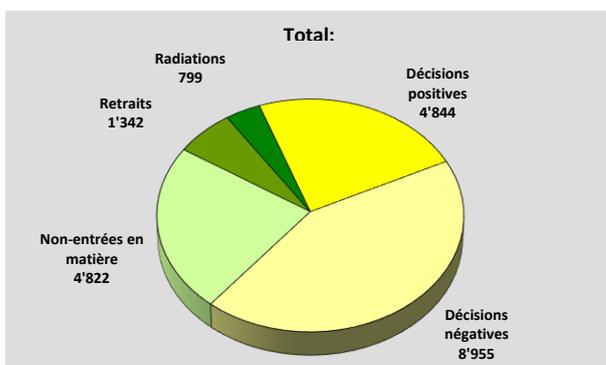


Demandes d'asile dans certains Etats européens

Cas traités en première instance



Evolution des demandes d'asile et cas traités



Cas traités en première instance – 1.1. – 30.9.2017

Demandes en suspens et cas traités en première instance

	Règlements 3 ^{ème} trimestre 2017	En % du total	Compar. avec trim. préc. (abs.)	Compar. avec trim. préc. (%)	Règlements janv. à sept. 2017	En % du total	Compar. avec année préc (absolu)	Compar. avec année préc. (%)
Décisions positives	1'577	23.7	25	1.6	4'844	23.3	304	6.7
taux de reconnaissance (en %)	26.0	-	-0.7	-	26.0	-	2.9	-
Rejets avec AP	1'903	28.6	9	0.5	5'886	28.3	967	19.7
Non-entrées en matière avec AP	11	0.2	-5	-31.3	32	0.2	8	33.3
taux de protection (en %)	57.5	-	-2.0	-	57.8	-	9.6	-
Rejets sans AP	1'059	15.9	88	9.1	3'069	14.8	-70	-2.2
Non-entrées en matière sans AP	1'521	22.9	134	9.7	4'790	23.1	-2'269	-32.1
Radiations	578	8.7	-54	-8.5	2'141	10.3	-1'652	-43.6
Total	6'649	100.0	197	3.1	20'762	100.0	-2'712	-11.6
Demandes en suspens	22'423	-	-1'365	-5.7	22'423	-	-6'842	-23.4

Levées des admissions provisoires et révocations de l'asile

	Levées 3 ^{ème} tri- mestre 2017	Comparai- son avec trimestre préc. (abs.)	Comparai- son avec trimestre préc. (%)	Levées janv. à sept. 2017	Comparai- son avec année précédente (absolu)	Comparai- son avec année précédente (%)
Levées et fins admissions prov.	854	-27	-3.1	2'662	-119	-4.3
Révocations et extinctions asile	264	-73	-21.7	962	62	6.9

Règlements du séjour et sorties

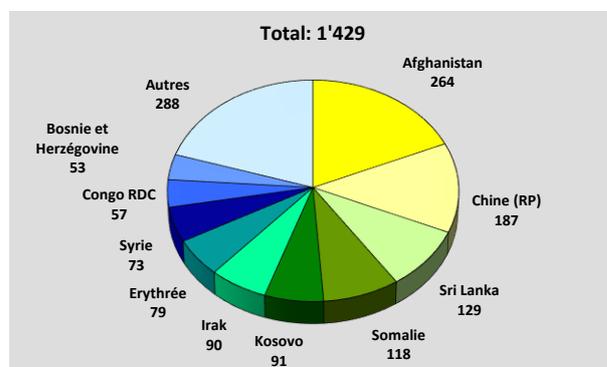
Règlements du séjour

	Règlements 3 ^{ème} tri- mestre 2017	Comparai- son avec trimestre préc. (abs.)	Comparai- son avec trimestre préc. (%)	Règlements janv. à sept. 2017	Comparai- son avec année précédente (absolu)	Comparai- son avec année précédente (%)
Règlements après octroi asile	1'631	45	2.8	4'897	381	8.4
Admissions provisoires	2'009	-50	-2.4	6'313	961	18.0
AP LAsi et LEtr	1'762	-93	-5.0	5'614	1'763	45.8
AP avec qualité de réfugié	247	43	21.1	699	-802	-53.4
Règlements de police des étrangers ¹⁾	303	58	23.7	836	-43	-4.9
Règlements cas de rigueur ²⁾	461	-40	-8.0	1'438	-4	-0.3
Autres règlements	69	18	35.3	206	-31	-13.1
Total	4'473	31	0.7	13'690	1'264	10.2

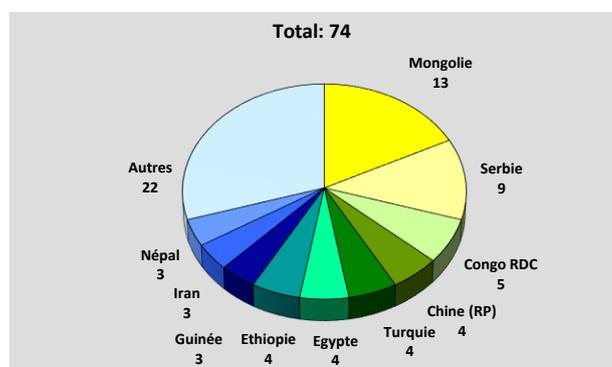
¹⁾ Règlements de police des étrangers: toutes les personnes qui ont un droit au règlement de leurs conditions de séjour (par ex. réfugiés reconnus, mariage), de même que celles qui ne bénéficient pas d'un tel droit (par ex. regroupement familial). Sont également concernées les personnes reconnues comme apatrides.

²⁾ Règlements cas de rigueur: règlements selon l'art. 85, al. 5, LEtr pour les personnes qui étaient au bénéfice d'une AP de même que les règlements selon l'art. 14, al. 2, LAsi pour les personnes dont la procédure d'asile était en cours. Ne sont pas concernés les requérants d'asile déboutés qui obtiennent par la suite un règlement en tant que cas de rigueur selon l'art. 14, al. 2, LAsi.

Cas de rigueur



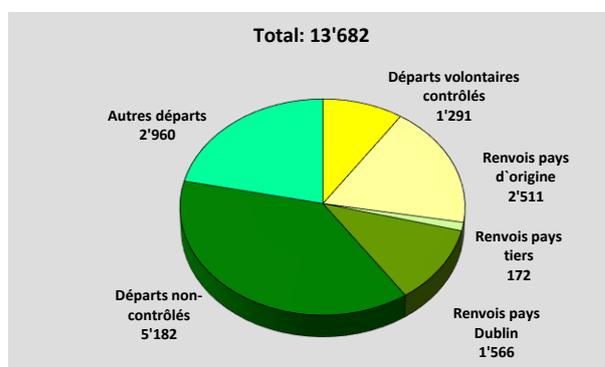
Cas de rigueur prononcés selon l'art. 84, al. 5, LEtr principales nationalités – 1.1. – 30.9.2017



Cas de rigueur prononcés selon l'art. 14, al. 2, LAsi principales nationalités – 1.1. – 30.9.2017

	Règlements 3 ^{ème} tri- mestre 2017	Comparai- son avec trimestre préc. (abs.)	Comparai- son avec trimestre préc. (%)	Règlements janv. à sept. 2017	Comparai- son avec année précédente (absolu)	Comparai- son avec année précédente (%)
Approbations art. 84, al. 5, LEtr après admission provisoire	458	-41	-8.2	1'429	-19	-1.3
Approbations art. 14, al. 2, LAsi procédure d'asile	17	-14	-45.2	74	-31	-29.5
procédure d'asile pendante	0	-1	-100.0	4	4	-
procédure d'asile close	17	-13	-43.3	70	-35	-33.3
Total	475	-55	-10.4	1'503	-50	-3.2

Départs et communications de l'exécution du renvoi processus asile et processus soutien à l'exécution du renvoi SER (asile et étranger)



Sorties LAsi et LEtr – 1.1. – 30.9.2017

Départ et communication de l'exéc. du renvoi (asile et étranger) par nationalité

	Nationalité	Sorties 3 ^{ème} tri- mestre 2017	En % du total	Compar. avec trim. préc. (abs.)	Compar. avec trim. préc. (%)	Sorties janv. à sept. 2017	En % du total	Compar. avec an- née préc (absolu)	Compar. avec an- née préc. (%)
1	Nigéria	267	6.2	24	9.9	774	5.7	-531	-40.7
2	Géorgie	238	5.5	82	52.6	527	3.9	83	18.7
3	Albanie	236	5.4	-23	-8.9	730	5.3	-86	-10.5
4	Algérie	235	5.4	8	3.5	659	4.8	-88	-11.8
5	Guinée	222	5.1	-47	-17.5	855	6.2	266	45.2
6	Somalie	213	4.9	91	74.6	521	3.8	-115	-18.1
7	Erythrée	211	4.9	-34	-13.9	812	5.9	-174	-17.6
8	Irak	175	4.0	-8	-4.4	599	4.4	-478	-44.4
9	Maroc	144	3.3	-60	-29.4	510	3.7	-219	-30.0
10	Gambie	139	3.2	1	0.7	464	3.4	-740	-61.5
	Autres	2'260	52.1	-104	-4.4	7'231	52.9	-1'908	-20.9
	Total	4'340	100.0	-70	-1.6	13'682	100.0	-3'990	-22.6

Remarques

Les tableaux complets selon les cantons et les nationalités sont établis sur une base mensuelle et annuelle et peuvent être consultés sur le site internet du Secrétariat d'Etat aux migrations au format Excel¹⁾.

¹⁾ <https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/publiservice/statistik/asylstatistik.html>